

Qu'est-ce qu'un juriste d'entreprise ?

Ce qui différencie d'emblée le juriste d'entreprise, c'est qu'il est membre à part entière de l'entreprise dont il est un cadre salarié. A ce titre, il doit faire corps avec son entreprise, épouser ses objectifs et se sentir du même coup impliqué dans ses résultats, tout en conservant son indépendance d'esprit sur les moyens qu'il préconise pour atteindre les objectifs.

Il est important de souligner que la place et le rôle du juriste d'entreprise ont considérablement évolué au cours de ces dernières années. Pendant longtemps, les juristes d'entreprise étaient des hommes du contentieux, des réparateurs de « pots cassés » en quelque sorte. Depuis ils sont devenus, sous l'influence notamment des sociétés anglo-saxonnes et de par la complexité croissante et l'internationalisation du droit, des hommes ou des femmes de responsabilité impliqués dans toutes les prises de décision. Ils sont des éléments indispensables à la gestion de l'entreprise.

Le juriste d'entreprise n'est pas une personne qui dit le droit. C'est une personne qui, connaissant bien l'entreprise, son organisation, ses méthodes de travail, les hommes qui la composent à tous les niveaux, quel que soit son niveau lui-même, va rechercher l'adéquation des objectifs qu'elle poursuit avec les règles de droit qui s'imposent à elle. Le juriste d'entreprise doit être disponible et pédagogue pour faire comprendre la nécessité de prendre en compte le droit avant toute décision afin d'éviter « l'accident », source de coût pour l'entreprise. Il est à même de répondre rapidement, de façon précise, aux questions les plus variées, et d'imaginer les solutions que sa connaissance approfondie de l'entreprise lui permet de mieux appréhender. Son approche concrète des problèmes posés, sa disponibilité, sa connaissance de l'entreprise constituent sa supériorité opérationnelle par rapport aux conseils extérieurs, sur lesquels il peut cependant s'appuyer pour l'éclairer sur des points très précis, pour conforter sa position.

Que fait un juriste d'entreprise ?

La question posée ouvre un champ de réponses très vaste. Il existe de grandes diversités dans la fonction de juriste d'entreprise ; elle dépend de la taille de l'entreprise et de son organisation, de la nature de ces activités et de l'évolution de son environnement économique et législatif, de l'expérience de l'intéressé.

1 – La taille et l'organisation de l'entreprise

Dans les entreprises de petite taille, le juriste d'entreprise sera généralement seul. Généraliste, il s'appuiera le plus souvent sur des conseils extérieurs dont il coordonnera les activités. Dans la très grande entreprise, le juriste est situé dans un service juridique organisé. Celui-ci est parfois centralisé au niveau de la holding et il travaille un peu comme un cabinet d'avocats pour toutes les sociétés du groupe, à tous les niveaux de ces sociétés. Il peut être au contraire décentralisé avec un coordinateur au niveau de la holding et des juristes répartis dans les différentes filiales. L'évolution veut que le juriste, ou le responsable du service juridique, soit de plus en plus un membre de la direction ; faisant partie du comité de direction, son rôle sera alors davantage celui d'un conseil de haut niveau.

2 – L'activité de l'entreprise elle-même et son environnement

Si certaines matières juridiques peuvent être communes à toutes les entreprises indépendamment de leur activité (droit des sociétés par exemple, ou droit du travail), elles peuvent être absentes en raison

de la nature de l'activité de l'entreprise et des problèmes qui s'y posent : une société de transport privilégiera le droit du transport ; le droit du travail aura une importance primordiale dans une entreprise de main-d'œuvre et ne sera que marginale dans une holding financière. Enfin l'environnement économique, social et législatif peut créer des aspects nouveaux du champ d'activité du droit de l'entreprise : qui aurait pensé, il y a trente ans, que le droit de la consommation ou le droit communautaire aurait pris une part aussi importante ces dernières années ?

3 – L'expérience de l'intéressé

Du débutant, qui pourra se voir confier des études ponctuelles plus ou moins spécialisées dans les domaines aussi divers que le droit des sociétés, le droit communautaire, le droit économique, le droit financier, le droit de la concurrence, le contentieux... au juriste confirmé qui pourra être associé à toutes les grandes décisions de l'entreprise et qui pourra devenir en quelque sorte sa « conscience », il y a une grande diversité de situations aux activités variées. Le juriste d'entreprise devient aussi de plus en plus un véritable « opérationnel », chargé de négocier d'important contrats, voire de « gérer » certaines activités (immobilières, industrielles, etc...)

Quelle formation pour un juriste d'entreprise ?

Pour être juriste d'entreprise, il faut une personnalité affirmée impliquant souplesse d'adaptation mais aussi fermeté (savoir dire non), alliées à une grande capacité d'écoute car le juriste d'entreprise est « l'accoucheur » de son interlocuteur pour le conduire à préciser les objectifs qu'il veut atteindre avant d'en envisager avec lui les moyens.

Ces qualités de caractère doivent être accompagnées de connaissances théoriques juridiques de bases solides.

Le futur juriste d'entreprise doit avoir une formation rigoureuse au droit civil notamment au droit des obligations et au droit de la responsabilité ; il n'a pas à connaître les textes par cœur mais doit connaître la logique du droit et savoir se servir rapidement des instruments que sont les textes législatifs et réglementaires, la jurisprudence, la documentation pour pouvoir les lier au concret. Une ouverture sur la comptabilité et la gestion est aujourd'hui recherchée, les formations au diplôme de juriste conseil d'entreprise (D.J.C.E.) délivrées par les universités de Caen, Lyon, Montpellier, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Nancy, Poitiers, Cergy Pontoise et Paris X sont très adaptées.

Une bonne pratique de la langue anglaise est indispensable ; une très bonne connaissance d'autres langues est un atout dans un monde où l'économie se mondialise chaque jour davantage. La fonction de juriste d'entreprise offre des débouchés dans les entreprises qui se veulent compétitives dans l'Europe d'aujourd'hui et le monde de demain. L'évolution dans la fonction implique le goût de l'étude débouchant sur des solutions concrètes, de l'imagination, le sens du réel et de l'économie et l'aptitude au travail intense.